



COMMISSION DE L'OMT POUR L'AFRIQUE

Cinquante-quatrième réunion et conférence
Tunis (Tunisie), du 24 au 26 avril 2013

CAF/54/Note Inf.
Madrid, Mars 2013
Original : Français

NOTE D'INFORMATION GÉNÉRALE

1. Conformément à la décision **CAF/53/DEC/8(LIII)** prise par la Commission de l'OMT pour l'Afrique (CAF) à sa cinquante-troisième réunion à Calabar, Nigéria, le 25 juin 2012, la **cinquante-quatrième réunion de la CAF suivie d'une conférence internationale sur le thème : « Le tourisme africain face aux défis et enjeux actuels : Quelles solutions adopter pour assurer sa compétitivité ? »** se tiendront à **Tunis, en République tunisienne, du 24 au 26 avril 2013**, sur invitation du Gouvernement de la Tunisie. Ces réunions sont ouvertes à la participation des États membres et d'autres délégations invitées, aux membres affiliés de l'OMT, aux représentants du secteur touristique de la Tunisie, ainsi qu'aux cadres de l'administration du tourisme de ce pays.

I. LIEU DES RÉUNIONS

2. Les réunions se tiendront à : L'hôtel **Le Palace**
Adresse : Les côtes de Carthages-Gammarth, 2078 La Marsa
Tunis, République tunisienne
Tél.: (+216) 71912000
Fax: (+216) 71911442
Courriel: direction@lepalace.tn

II. RÉPONSE À L'INVITATION

3. Les gouvernements et autres instances invités par le Secrétaire général sont priés de faire parvenir au plus tard le **8 avril 2013**, leur réponse aux adresses suivantes en indiquant autant que possible, la composition de leur délégation :

M. Ousmane NDIAYE
Directeur régional du Programme pour l'Afrique
Organisation mondiale du tourisme
Capitán Haya 42, 28020 Madrid
Espagne
Tél. : (+34) 91 5678 150
Fax : (+34) 91 571 37 33
Courriel : caf@unwto.org

Mme Mouna MATHLOUTHI GHLISS
Directrice de la coopération internationale
Ministère du tourisme
1, Avenue Mohamed V
Tunis, Tunisie
Tél. : (+216) (71347-264)
Fax : (+216) (71240-932)
Courriel : cooperation@tourisme.gov.tn

III. STATUT DES PARTICIPANTS

4. Le Gouvernement de la République tunisienne prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'arrivée et le départ des délégués invités par l'Organisation, ainsi que leur séjour en République tunisienne. Au cours de ce séjour, les délégués jouiront des privilèges et immunités prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946.

IV. FORMALITÉS D'ENTRÉE

5. Un passeport en cours de validité est obligatoire. Les visas d'entrée peuvent être obtenus auprès des représentations diplomatiques et consulaires tunisiennes à l'étranger.

6. Pour les participants en provenance de pays où la République tunisienne n'a pas de représentation diplomatique, un visa peut également être délivré à l'aéroport.

7. Liste des pays Africains dont les ressortissants sont soumis à des visas d'entrée pour la Tunisie :

1-Afrique du sud	7-Cameroun	13-Erythrée	19- Kenya
2-Angola	8-Cap vert	14-Éthiopie	20-Lesotho
3-Bénin	9-Comores	15-Gabon	21- Libéria
4-Botswana	10-Congo	16-Ghana	22-Madagascar
5-Burkina Faso	11-Djibouti	17-Guinée- Bissau	23- Mozambique
6-Burundi	12-Égypte	18-Guinée Équatoriale	24- Namibie
25- Nigéria	31- Somalie		
26-Ouganda	32-Soudan		
27- République centrafricaine	33-Tchad		
28-République unie de Tanzanie	34-Togo		
29- Rwanda	35-Zambie		
30-Sierra Léone	36-Zimbabwe		

V. TRANSPORT

8. Le Ministère du Tourisme de la République tunisienne assurera gratuitement pour tous les participants, le transfert entre l'aéroport et l'hôtel à l'arrivée et au départ, ainsi que les déplacements entre les hôtels et le lieu des réunions. Aussi, tous les participants sont-ils priés de renvoyer par courriel ou fax, au Ministère du Tourisme de la République tunisienne en plus du Secrétariat de l'OMT, le formulaire de participation ci-joint, avec toutes les précisions nécessaires sur leur arrivée et leur départ.

VI. TAXES D'AÉROPORT

9. Ne s'applique pas.

VII. ACCUEIL À L'AÉROPORT

10. Un bureau d'accueil et d'information sera ouvert aux participants à l'aéroport international de Tunis Carthage. Les délégués sont priés de s'adresser au Bureau d'Accueil de l'Office national du tourisme tunisien (ONTT) à l'aéroport Tunis Carthage.

VIII. HÉBERGEMENT

11. Les délégués sont priés de prendre eux-mêmes les dispositions nécessaires pour effectuer leur réservation auprès des hôtels ci-après, par téléphone, fax ou courriel et préciser qu'ils assisteront à la **54^{ème} réunion de la Commission pour l'Afrique de l'OMT et à la conférence sur le thème : « Le tourisme africain face aux défis et enjeux actuels : Quelles solutions adopter pour assurer sa compétitivité ? », du 24 au 26 avril 2013.**

12. Liste des hôtels proposés par le Gouvernement :

Hôtels	Prix standard en DT et € (TVA incluse)		Information Tel / Fax / Mail	Distance lieu des réunions
	Chambres	Suites		
Le Palace 5*	Single 165 TND/70 € Double 185 TND/80 €	Junior-560 TND/270 €	Tél.: (+216) 71912000 Fax: (+216) 71911442 direction@lepalace.tn	Lieu des réunions
Mavempick Gammarth, 5*	260TND/130€	600TND/300€	+21671741444 +21671740400 Hotel.gammarth@mavempick.com	5mn
Ramada Plaza 5*	180TND/90€	370TND/185€	+21671911100 +21671910041 dirgeneral.ramadaplazatunis@planet.tn	5mn
Golden Tulip Gammarth 5*	200TND/100€	760TND/373€	+21671913000 +21671912610 info@goldentulipcarthage.com	3mn
Regency tunis 5*	340TND/170€	550TND/270€	+21671910900 +21671912020 Sale.dept@regencytunis.com.tn	10mn
El Mouradi Gammarth 5*	140TND/70€	220TND/110€	+21671911511 +21671913524 Sale3.gammarth@elmouradi.com	2mn

Sidi Bou Said 3*	105TND/51€	140TND/68€	+21671740411 +21671745129 sidibousaid@cotgen.com	10mn
-------------------------	------------	------------	--	------

IX. RÈGLES SANITAIRES

13. Ne s'applique pas.

X. INSCRIPTION ET BADGES

14. Il est prévu au lieu des réunions un comptoir d'inscription qui sera ouvert deux jours avant le début des travaux. Les badges seront remis au moment de l'inscription.

XI. LANGUES DE TRAVAIL

15. Les langues de travail de la Commission et de la conférence seront l'anglais et le français. Les documents seront préparés dans ces deux langues et il est prévu un service d'interprétation simultanée en ces deux langues.

XII. PROGRAMME SOCIAL

16.

Le 23 Avril 2013

19h00 : **Cocktail de bienvenue à l'hôtel Le Palace**

Le 24 Avril 2013

19h00 : **Dîner offert par S.E. M. Jamel Gamra, Ministre du tourisme, au restaurant le grand bleu à Gammarth**

Le 25 Avril 2013

19h00 : **Cocktail Dinatoire au Barron Derlanger**

Le 26 Avril 2013

15h00 : **Visite de la station touristique Yasmine Hammamet**

XIII. RÉGLEMENTATION MONÉTAIRE

17. La monnaie locale de la République tunisienne est le dinar (TND). Le taux de change en date du 03 mars 2013 est approximativement **1 Euro pour 2.061TDN**.

XIV. CLIMAT

18. La température moyenne à Tunis au mois d'avril évolue entre **13°C** minimum et **29 °C** maximum.

XV. HEURE LOCALE

19. L'heure locale en République tunisienne est de 1heure en avance par rapport au temps universel (TU+1).

XVI. HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES

20. Les banques sont ouvertes de 8 heures à 16 heures.

21. Les magasins sont ouverts de 9 heures à 20 heures.

XVII. INFORMATION SUR LE SITE WEB

22. Pour plus d'information sur ces deux événements, veuillez consulter le site web de l'OMT : <http://africa.unwto.org>